



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DES FRANCAS**

Siège social

**44-50 Boulevard George V
33000 BORDEAUX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2022**

Expertise comptable / Commissariat aux comptes - www.jpa-wg.com - wg@jpa-wg.com

BORDEAUX / 8 rue Louis Sabourin 33200. T : 05 57 81 50 80 F : 05 57 81 50 81

AMBARÈS-ET-LAGRAVE / 3 avenue Claude Taudin 33440. T : 05 56 23 78 28

LÈGE-CAP FERRET / 71 Avenue de la Mairie 33950. T : 05 64 51 00 80

PAUILLAC / 5 Quai A. Pichon 33250. T : 05 35 54 46 03

PESSAC / Cité de la Photonique 11 Avenue de Canteranne Bâtiment SIRAH 33600. T : 05 35 54 15 05



Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association les Francas de Gironde relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

Réserve pour désaccord : Le financement de l'Association s'appuie, outre les SIEG, les participations des familles et les contributions CAF et MSA, sur des subventions. Elles sont octroyées à travers des conventions parfois rattachées à une exercice spécifique, parfois à une période donnée.

Le traitement comptable diffère entre les deux cas, notamment dès lors que la subvention n'est pas consommée en totalité à la clôture de l'exercice et que toutes les conditions réglementaires sont respectées par ailleurs. Il s'agit de comptabiliser respectivement soit un fonds dédié soit un produit constaté d'avance.

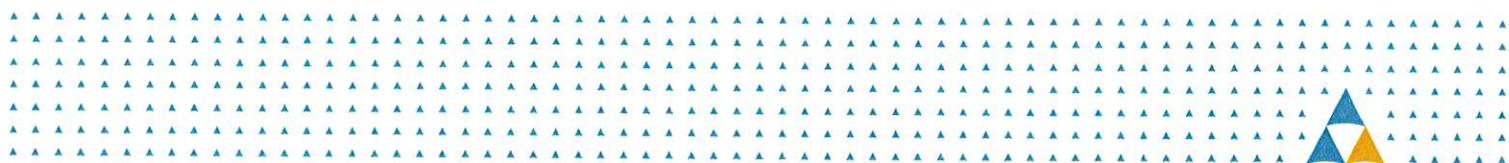
En l'occurrence, les modalités pratiques de détermination des produits doivent être documentées. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de valider l'exhaustivité des flux déportés en avant et du reste à consommer, notamment des fonds dédiés.

Réserve pour limitation : L'exercice 2022 a été marqué, côté gestion, par le changement de l'outil de facturation et de suivi des comptes « familles ». Nous n'avons pas pu avoir accès à l'outil en question afin de réaliser nos tests d'audit ni obtenir les extractions permettant de vérifier les soldes comptables des comptes familles.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- Au II – Principes, Règles et Méthodes comptables : il est précisé que l'association applique le Plan Comptable Général applicable aux associations, issu du règlement ANC 2018-06. Il convient d'observer que son application est concomitante avec celle du PCG régit au règlement ANC 2014-03. Nous observons par ailleurs que la forme de vos états financiers nécessite des ajustements afin de se conformer à ces règlements et que les méthodes propres à l'Associations restent à décrire.
- Au IV – Notes sur le passif du Bilan – 3. Provisions pour Risques : nous observons que les méthodes d'évaluation des provisions par typologie de risques n'ont pas été décrites.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et les informations fournies sur les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

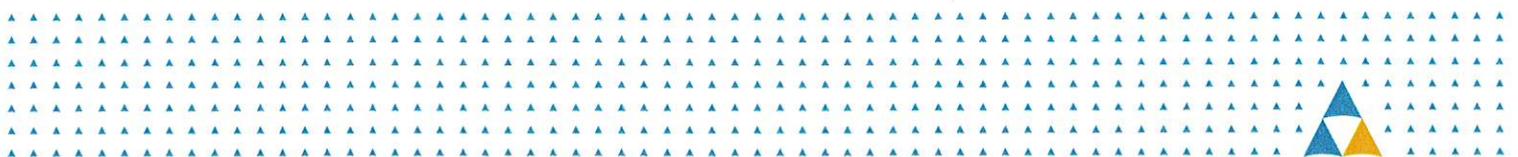
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre suite à la réception des derniers documents



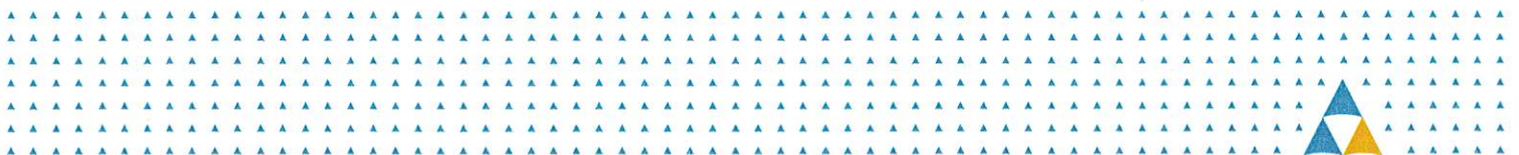
Bordeaux le 31 Mai 2023

JPA ACTUS
SAS au capital de 100 000 €
432 380 137 RCS Bordeaux
Société d'expertise comptable
Commissariat aux comptes
8 Rue Louis Sabourin - 33200 BORDEAUX
Tél. 05 57 81 50 80 - info@jpa-wg.com

JPA ACTUS

Représentée par M. Olivier Boyer

Commissaire aux Comptes



COMPTE DE RESULTAT GENERAL

<i>Détail des postes</i>	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 566	7 977
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de service	2 569 436	2 166 086
Subventions d'exploitation	3 799 710	3 653 835
Dons et Mécénat	0	0
Contributions financières	0	20 460
Autres produits	37 034	160 006
Reprises sur dépréciations et provisions	49 682	34 198
Utilisations des fonds dédiés	49 059	0
Quote-part subvention invest. virée au résultat	0	0
Total	6 512 488	6 042 562
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	1 265 240	1 187 050
Aides financières	0	0
Impôts et taxes	319 593	324 839
Salaires	3 654 627	3 311 974
Charges sociales	1 053 864	924 604
Autres charges	96 686	74 497
Dotations aux amortissements	47 188	42 753
Dotations aux dépréciations et provisions	83 726	28 672
Reports en fonds dédiés	3 000	93 352
Total	6 523 924	5 987 742
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-11 436	54 819



<i>Détail des postes</i>	2022	2021
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	0	0
Autres produits financiers	2 877	16 117
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Total	2 877	16 117
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	5 539	5 904
Autres charges financières	2 642	0
Dotations aux dépréciations et provisions	0	0
Total	8 181	5 904
RESULTAT FINANCIER (II)	-5 304	10 212
RESULTAT COURANT (I + II)	-16 741	65 032
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	72 226	29 544
sur opérations en capital	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Total	72 226	29 544
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	4 188	26 288
sur opération en capital	0	0
Dotations aux dépréciations et provisions	0	0
Total	4 188	26 288
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	68 039	3 256
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	51 298	68 288
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	18 650	15 800
Total	18 650	15 800
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature		0
Personnel bénévole	18 650	15 800
Total	18 650	15 800



BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	31 673	5 416	26 257	8 610
Immobilisations corporelles				
Terrain	33 000	-	33 000	33 000
Constructions	468 479	122 191	346 288	329 660
Installations techniques, matériel et outillage	42 131	38 035	4 096	4 553
Autres immobilisations corporelles	255 785	215 962	39 823	25 085
Immob. en cours Avances et acomptes	1 040	-	1 040	9 601
Immobilisations financières				-
TIAP & autres titres immobilisés	308 358	-	308 358	308 253
ACTIF IMMOBILISE	1 140 466	381 604	758 862	718 761
Avances et Acomptes versés sur commandes	21 998	-	21 998	2 556
Compte courant FRANCAS	16 100	-	16 100	3 104
Usagers et comptes rattachés	480 433	24 292	456 140	214 710
Autres créances	627 508	-	627 508	460 963
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	100 286
Disponibilités	522 433	-	522 433	1 159 886
Charges constatées d'avance	7 218	-	7 218	7 962
ACTIF CIRCULANT	1 675 690	24 292	1 651 398	1 949 469
TOTAL DE L'ACTIF	2 816 156	405 896	2 410 261	2 668 230



BILAN PASSIF

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Fonds associatifs sans droit de reprise	816 710	748 422
Report à nouveau	3 276	3 276
RESULTAT DE L'EXERCICE	51 298	68 288
Subventions d'investissement	2 035	619
FONDS PROPRES	873 318	820 604
Fond dédiées sur subventions	44 793	93 352
FONDS DEDIES	44 793	93 352
Provisions pour Risques	77 936	30 524
Provisions pour charges	258 899	268 232
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	336 834	298 755
Emprunts	244 267	272 830
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	244 267	272 830
Emprunts et dettes financières diverses	402	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 650	230 663
Dettes fiscales et sociales	283 394	437 650
Autres dettes	250 638	512 695
Produits constatés d'avance	31 965	1 680
DETTES	1 155 315	1 455 518
TOTAL DU PASSIF	2 410 261	2 668 230



ANNEXE



Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui dégage un bénéfice de 51 298,01 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'association des Francas (Francs et Franches Camarades) associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants (tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

Informations générales

L'activité de fédération de notre association se traduit notamment par des activités d'animation, de formation et de conseil. Nous fédérons des associations, des collectivités territoriales et des personnes physiques.

Les activités d'animation de l'association sont notamment : l'animation de conseils d'enfants, l'accompagnement d'associations temporaires d'enfants citoyens et de projets de jeunes, l'organisation de bases d'été, l'animation en relais en Gironde des opérations nationales telles que la « rentrée solidaire », les actions « Petite Ourse », « Graines de Philo », etc.

Ces activités labellisées Francas ont connu un coup d'arrêt en 2022 et ce en lien avec le renouvellement de notre équipe d'animation départementale et la perte d'activité estivale générée par la fermeture des bases d'été pour cause d'incendie. La constitution d'une nouvelle équipe au sein de l'animation départementale et la réorganisation de la direction générale seront l'occasion de redynamiser nos pratiques pédagogiques en Gironde avec la volonté notamment de repenser l'offre K'raVanes et de développer des actions nouvelles telles que des Radio Francas.

L'activité formation habilitée est en repli par rapport à l'année 2021 mais nous relevons une demande accrue des collectivités pour organiser des BAFA Territoires,

Notre investissement dans la relance des Projets Educatifs Territoriaux nous a permis de mettre en avant notre savoir-faire en matière d'accompagnement des politiques éducatives locales. Ces actions d'accompagnement favorisent la diffusion du projet éducatif des Francas en Gironde mais nous permet aussi de jouer pleinement notre rôle de fédération et de tête de réseau en connectant les territoires les uns et autres et promouvant les initiatives locales.

Par ailleurs, nous assurons la gestion d'activités enfance-jeunesse pour le compte de collectivités territoriales, actuellement dans le cadre juridique de service social d'intérêt général.

- Présents depuis 2010 auprès de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais, nous agissons dans le cadre d'un Service Social d'Intérêt Économique Général pour l'animation et la gestion de 4 centres de loisirs 3-11 ans à Bonnetan, Carignan-de-Bordeaux, Pompignac et Tresses, et d'un centre de loisirs 11-14 ans à Tresses. Il représente, pour l'année 2022, 165 510 heures enfants en accueils collectifs de mineurs les mercredis et jours de vacances. Ce contrat vient d'être renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.
- Pour la commune de Tresses, nous assurons l'animation et la gestion d'un Accueil Périscolaire depuis 2010. Il représente, pour l'année 2022, 74 999 heures enfants en accueil collectif de mineurs. Celui-ci s'effectue depuis le 1er septembre 2014 dans le cadre d'un Service Social d'Intérêt Économique Général conclu avec la collectivité pour l'animation et la gestion d'un accueil périscolaire élémentaire, d'un accueil périscolaire maternel. Ce contrat a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- Nous intervenons auprès de la commune de Salleboeuf depuis 2010. Nous y assurons l'animation et la gestion d'un Accueil Périscolaire dans le cadre d'un Service Social d'Intérêt Économique Général depuis le 1er janvier 2015. Il représente, pour l'année 2022, 37 620 heures enfants en accueil collectif de mineurs et l'encadrement de la pause méridienne en élémentaire. Ce contrat a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- Pour la commune de Bonnetan, c'est également un Service Social d'Intérêt Économique Général qui a été conclu avec la collectivité pour l'animation et la gestion d'un accueil périscolaire à partir du 1er janvier 2015. Il représente, pour l'année 2022, 18 536 heures enfants en accueil collectif de mineurs. Ce contrat a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- Les accueils périscolaires de la commune de Floirac (13 accueils périscolaires) sont animés et gérés par notre Association depuis plus de 30 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2015, c'est dans le cadre d'un Service d'Intérêt Économique Général que nous y intervenons. Il représente, pour l'année 2022, 193 744 heures enfants en accueil collectif de mineurs, et nous assurons également l'animation de la pause méridienne au sein de sept écoles élémentaires depuis septembre 2018. Ce contrat a été renouvelé pour une période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

- Les centres de loisirs (La Ré d'Eau et Triboulet), les accueils périscolaires et nouveaux temps périscolaires (13 structures) de Cenon sont animés et gérés dans le cadre d'un Service Social d'Intérêt Économique Général depuis 2010. Il représente, pour l'année 2022, 338 038 heures enfants en accueils collectifs de mineurs et la présence d'un animateur par école au sein des équipes d'encadrement de la pause méridienne. Le contrat avait pour échéance le 31 décembre 2022, nous venons de signer une concession de service public pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2026.
- Les activités enfance-jeunesse de la commune d'Ambarès-et-Lagrave (10 accueils périscolaires, 6 centres de loisirs) relèvent d'un service social d'intérêt général. Il représente, pour l'année 2022, 423 998 heures enfants en accueils collectifs de mineurs, dont depuis mars 2022 la pause méridienne pour une école élémentaire, ainsi que l'encadrement de la pause méridienne pour cinq autres écoles primaires. Ce contrat a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027. Nous y intervenons depuis le 1^{er} septembre 2012.

Le mode de financement de la CAF évolue avec la fin progressive des Contrats Enfance Jeunesse. Ces contrats, signés entre la collectivité territoriale et la CAF, prévoyaient le financement d'actions éducatives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, directement versé à la collectivité signataire. A leur date d'échéance, ces contrats sont remplacés par une Convention Territoriale Globale entraînant un changement dans le mode de financement : désormais c'est l'organisateur des activités financées qui perçoit directement ce financement dans le cadre d'un « bonus CTG ». Concrètement, ce produit est constaté dans le budget des activités gérées pour le compte des collectivités concernées, et vient donc diminuer le montant des compensations d'obligation de service public (COSP) versé par les collectivités. La commune d'Ambarès-et-Lagrave a été la première concernée l'an dernier, tandis que les collectivités de Floirac et de la communauté de communes des Coteaux Bordelais ont signé ce nouveau contrat en 2022. La commune de Cenon signera en 2023.

Ces nouvelles modalités peuvent entraîner une fragilité de trésorerie. En effet, les services de la CAF versent ces bonus CTG selon le même calendrier que la Prestation de Service Ordinaire, avec une première avance de 40% courant mars puis une seconde avance, de 30%, courant mai ou juin. Ainsi, nous avons anticipé ce risque avec les collectivités, en négociant avec elles un versement de la COSP plus important dès le début du mois de janvier, ce qu'elles ont accepté.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits caractéristiques de l'exercice sont présentés page 6 de ce document, « analyse du résultat ».

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable :

- Par suite des délibérations de l'assemblée générale du 13 mai 2022, nous avons porté le résultat 2021 en fonds associatif.
- Le montant total des engagements retraite au 31 décembre 2022 calculé en provision est de 258 898,74 euros. La méthode de calcul utilisée à l'aide du logiciel WEBengage Pro de la société Cegid est la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) retenue par la norme I.A.S. 19. Elle tient compte des données socio-démographiques liées à l'emploi et à la convention collective, comme l'âge moyen ou le turn-over.



III - Notes sur l'actif du bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Tableau des variations des immobilisations

VALEURS BRUTES	01.01.22	Acquisitions	Diminutions	31.12.22
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>				
Logiciels informatiques	56 686	26 766	-51 779	31 673
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>				
Terrain	33 000			33 000
Construction Bâtiments	416 778			416 778
Agencement des constructions	18 440	33 261		51 701
Matériel de transport	9 000			9 000
Mat. de bureau et informatique	199 629	32 460		232 089
Mobilier	11 676			11 676
Matériel à usage éducatif	38 874	3 257		42 131
<i>AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES</i>				
Matériel de nettoyage	3 019			3 019
TOTAL	787 102	95 744		831 068



Tableau des variations des amortissements

AMORTISSEMENTS	Durée	AMORTISSEMENTS REALISES			
		01.01.2022	Dotations	Reprises	31.12.22
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		48 076	9 119	-51 779	5 416
Logiciels informatiques	4 ans	48 076	9 119	-51 779	5 416
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		338 119	38 069	0	376 188
Construction Bâtiments	30 ans	90 323	15 344		105 667
Agencement des constructions	10 ans	15 235	1 288		16 524
Matériel de transport	03 ans	9 000	0		9 000
Mat. de bureau et informatique	05 ans	176 657	16 734		193 391
Mobilier	05 ans	10 578	509		11 087
Matériel à usage éducatif	10 ans	34 321	3 715		38 035
Matériel de nettoyage	05 ans	2 006	478		2 484
TOTAUX		386 195	47 188	-51 779	381 604

2. Immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Part B Crédit coopératif	308 202,50			308 202,50
TOTAL	308 202,50			308 202,50

3. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES & COMPTES RATTACHES	Montant au 31/12/22
Créances	456 140
Fournisseurs, avance & acompte / retenues sur salaires	21 998
Compte courant Francas	16 100
Autres créances	634 727
TOTAL	1 128 965



IV - Notes sur le passif du bilan

1. Fonds propres

Fonds associatif	816 710
Repot à nouveau	3 276
Résultat de l'exercice	51 298
Subvention d'Investissements	2 035
TOTAL	873 318



2. Subventions d'investissement & Fonds Dédiés

Subventions d'investissement	Brut	Net au début	Reprises
Subvention équipement	2 500	2 500	465
FACEJ ALSH La Ré d'Eau	7 745	596	596
FACEJ ALSH Triboulet	255	22	22
TOTAL	10 500	3 119	1 084

Fonds dédiés	début	Report	Utilisations	Fin
Subvention DRAJES - PEDT -plan mercredi	73 734		31 941	41 793
Subvention ERASMUS	1 118		1 118	-
Subvention DRAJES - projet sesame	16 000		16 000	-
Subvention FEDE petite ourse	2 500		2 500	-
Subvention DRAJES - PEDT - SUD GIRONDE		3 000	-	3 000
TOTAL	93 352	3 000	51 559	44 793

3. Provisions pour risques

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques	30 524	33 804	-13 420	50 908
Provision pour risque rupture de contrat	0	27 028		27 028
Provisions IFC	268 232		-9 333	258 899
TOTAL	298 755	60 832	-22 753	336 834

4. Dettes à long terme

Il s'agit des prêts contractés en 2015 pour l'acquisition du nouveau siège départemental, situé 44-50 boulevard George V à Bordeaux.

Nature	01.01.2022	remboursement	31.12.2022	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
164 740 1er emprunt Crédit Coopératif	256 779,61	12 512,99	244 266,62	28 922,41	154 403,06	60 941,15
164 740 2ème emprunt Crédit Coopératif	16 050,85	16 050,85	-			

5. Dettes à court terme

Dettes court terme	Montant
Fournisseurs	344 650
Personnel	51 780
Dettes sociales	194 731
Dettes fiscales	36 882
Autres dettes	250 638
TOTAL	878 682

6. Produits constatés d'avance

Nature	Montant
Produit constate d'avance - projet Sesame	20 000
PCA - BAFA Bassens	1 845
PCA- Clas 2022/2023	10 120
TOTAL	31 965



V - Notes sur le compte de résultat

1. Prestations de services

Prestation de service	2022
convention (AVL, Francas AD64, Francas AD16)	60 250,60
Divers études & audit	
Formation habilitée	37 182,00
Participation famille	1 105 819,70
CAF - PSO	688 845,02
MSA - PSO	7 191,90
CAF - aide spécifique	45 808,40
CAF- Bonus CTG	446 116,34
ANIM DEPARTEMENTALE - BASE ÉTÉ	5 535,00
ANIM DEPARTEMENTALE -KRAVANE	8 956,00
ANIM DEPARTEMENTALE - FORMATION PROFESSIONNELLE	17 435,70
ANIM DEPARTEMENTALE - CME BORDEAUX	19 975,00
ANIM DEPARTEMENTALE - CME TALENCE	2 272,98
ANIM DEPARTEMENTALE - CME St DENIS DE PILE	615,08
ANIM DEPARTEMENTALE - CJPE	3 912,66
Remboursement UNIFORMATION	55 729,42
Refacturation personnel mise a dispo	55 476,50
Refacturation UR	8 313,38
TOTAL	2 569 435,68

2. Subventions d'exploitation

Les Services Sociaux d'Intérêt Économique Général (SSIEG) et les Services d'Intérêt Économique Général (SIEG) font l'objet d'une Compensation pour Obligations de Service Public (COSP) attribuée au mandataire afin de tenir compte des contraintes spécifiques qui pèsent sur lui pour la gestion de ce service. Cette COSP est donc considérée comme une subvention.

Nature	2022	2021
Subventions Conseil Départemental	25 000,00	38 000,00
742 100 Partenariats Educatifs Départementaux	14 000,00	14 000,00
742 200 Convention sur projets des Services éducatifs	11 000,00	24 000,00
Communes	3 728 800,66	3 459 064,55
743 - SSIEG	3 728 800,66	3 456 564,55
743 300 Convention Petite Ourse		2 500,00
Autres Subventions	42 929,62	74 035,95
748 000 DRFIP Emplois d'Avenir	2 462,33	33 909,21
748 000 - CAP ULYSSE	-	1 118,40
748 000 MSA - adosplus		
748000 AGEFIPH	-	526,34
748 100 CLAS	40 067,29	36 882,00
748 300 CAF Fonds Publics et Territoires -	400,00	1 600,00
Subventions Ministères	3 000,00	82 734,00
741 100 SDJES	3 000,00	77 734,00
741 110 FONJEP		
741 120 FDVA	-	5 000,00
TOTAL	3 799 730,28	3 653 834,50

3. Charges et Produits exceptionnels

a) Charges exceptionnelles

Nature	au 31.12.2022
671 200 Penalités et Amendes	165,00
672 000 Charges exceptionnelles diverses	4 022,51
TOTAL	4 187,51



b) Produits exceptionnels

Nature	au 31.12.2022
771 800 Produit Exceptionnel sur opération de gestion	4 866,78
772 000 Produit sur exercices antérieurs	66 275,17
777 000 Subvention reportée au Résultat	465,27
777 140 SUBV.REPORT.AU RESULTAT ALSH LA RED	596,38
777 150 SUBV.REPORT.AU RESULTAT ALSH TRIB.	22,49
TOTAL	72 226,09

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Locaux mis à disposition des Francas de la Gironde par les collectivités pendant l'année 2022

Floirac

- Salles dédiées dans les écoles élémentaires et maternelles de FLOIRAC
- 1 bureau, 2 salles de réunion et 1 espace de stockage dans un local dans un immeuble AQUITANIS du quartier Dravemont à FLOIRAC.

Cenon

- 2 Centres de Loisirs dédiés : La Ré d'Eau et Triboulet
- Salles dédiées dans les écoles élémentaires et maternelles de CENON
- 2 bureaux dans l'espace administratif au rez-de-chaussée du Centre de Loisirs La Ré d'Eau

Communauté de Communes Coteaux Bordelais

- Salles dédiées dans les écoles élémentaires et maternelles de : BONNETAN, SALLEBOEUF et TRESSES
- 4 Centres de Loisirs dédiés à : CARIGNAN-DE-BORDEAUX, BONNETAN, TRESSES et POMPIGNAC
- 3 bureaux dans le local administratif situé à TRESSES

Ambarès-et-Lagrave

- Salles dédiées dans les écoles élémentaires et maternelles d'AMBARÈS-ET-LAGRAVE
- 6 Centres de Loisirs dédiés
- 3 bureaux dans le local administratif situé à AMBARÈS-ET-LAGRAVE



Interventions bénévoles

La sortie de l'état d'urgence du fait de la pandémie Covid-19, a permis de redynamiser les bénévoles sur notre vie associative notamment avec le retour des regroupements interrégionaux et nationaux.

Participation à des actions d'animation

- Les bénévoles de l'Association ont participé à l'élaboration et à la préparation de plusieurs actions d'animation et notamment, à l'installation des Bases d'été. Au sein de nos services éducatifs de nouveaux bénévoles ont contribué à l'animation des CLAS

Participation à des actions de formation des volontaires et de formation professionnelle et continue

- La participation des formateurs girondins à l'encadrement de sessions de formation BAFA ou BAFD est bénévole. Le décompte de ces interventions est indiqué dans le compte rendu d'activités.
- Plusieurs bénévoles de l'Association participent aux jurys de sélection pour les entrées en formation ou aux épreuves de certification.
- Deux bénévoles ont contribué à la mise en œuvre de notre programme de formation continue.

Participation au développement de l'Association

- De nombreux bénévoles ont contribué aux différentes étapes de la démarche d'élaboration du programme départemental et ainsi, à l'évaluation de nos actions conduites puis à la définition des prochaines actions à développer. Les bénévoles sont associés, tout au long de l'année, à la mise en œuvre de ce programme.
- Plusieurs membres du comité directeur de l'Association représentent les Francas de la Gironde au sein de divers collectifs, réunions, instances départementales, régionales, interrégionales et nationales.